



RAPPORT DE LA

Commission ad hoc (CoAH)

CHARGÉE D'ÉTUDIER LE/LA

PR 05-2021 TP Participation de CHF 560'000 pour l'accompagnement opérationnel du programme TP

Madame la Présidente,
Mesdames les Déléguées et Messieurs les Délégués,

La Commission s'est réunie le 11 août 2021 à 18h. dans les locaux du Conseil Régional, à Nyon, pour présentation et étude de l'objet, cité en titre, en présence de M. Gérard Produit, responsable de la Mobilité au sein du Comité de direction, du Secrétaire Général (SG) ainsi que de Madame Emilie Bassetto, chargée de projets mobilité.

La commission remercie les membres du CODIR et de l'Administration pour la discussion qu'elle a eue avec eux et des réponses qui lui ont été données, elle profite de souligner l'excellent travail qui a été fait.

Contexte

Ce préavis vise à octroyer une participation de CHF 560'000 pour la réalisation des prestations d'accompagnement opérationnel du programme régional de réorganisation des transports publics qui seront effectuées par les collaborateurs de la Région de Nyon d'octobre 2021 jusqu'en 2027.

Ce préavis s'inscrit dans la continuité du préavis 04-2021 concernant l'état financier du fonds affecté aux transports publics. Il donne également suite au préavis 07-2011 qui a octroyé un montant de CHF 390'000 pour l'accompagnement opérationnel du programme régional de réorganisation des transports publics (programme TP).

Depuis 2013, la Région a créé deux postes : le premier d'entre eux porte sur le suivi général du programme, ainsi que des mesures d'aménagement et d'exploitation, tandis que le second met en œuvre des mesures de marketing mobilité. L'accompagnement opérationnel fourni depuis près de 8 ans au sein de la Région a fortement contribué à la construction du programme et à sa reconnaissance par les partenaires extérieurs, notamment par les services du Canton de Vaud, ainsi qu'à sa réussite.

Les montants réservés pour cet accompagnement opérationnel arrivent à épuisement. Au vu des mesures toujours en cours, il est jugé nécessaire de préavisier un nouveau montant du fonds TP affecté pour la période courant de 2021 (dernier trimestre) à 2027, date butoir des dernières mesures d'aménagement.

Objet de l'action proposée

Au fil de ces 8 années d'accompagnement opérationnel du programme TP, la Région a fourni de multiples prestations aux communes membres du programme. Elles peuvent se regrouper en quatre grandes catégories :

- Suivi des études et de la réalisation des mesures d'aménagement.
- Suivi des mesures d'exploitation.
- Mise en œuvre de mesures incitatives et informatives.
- Pilotage général du programme TP.

Il est estimé que les ressources humaines nécessaires au suivi des différentes mesures restantes dans le cadre de ce fonds TP sont équivalentes à 0,8 ETP. Ces prestations sont assumées par (1) la déléguée à la mobilité, (2) la déléguée au marketing et par (3) la chargée du développement des plans de mobilité interentreprises, encadrées respectivement par la responsable opérationnelle (postes 1 et 3), le responsable de la communication et du marketing (poste 2), ainsi que globalement par secrétaire général. La dotation en ETP de 0,8 est nécessaire pour ces trois prochaines années et celle-ci diminuera au fil des ans, étant donné la diminution de la charge de travail en lien avec les tâches du fonds actuel. La création d'un nouveau fonds affecté aux transports publics sera nécessaire

Financement

Au total, entre octobre 2021 et l'année 2027, CHF 560'000 seront nécessaires, pris entièrement sur le fonds TP affecté.

	Oct.- déc. 2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL
Montant CHF par an	28'000	112'000	112'000	98'000	84'000	70'000	56'000	560'000

Conclusion

Le préavis 05-2021-TP **propose de valider la participation du fonds TP à hauteur de CHF 560'000 pour la période courant d'octobre 2021 à fin 2027. La poursuite des mesures incitatives et informatives** (dont le Guichet Mobile) **est nécessaire pour la valorisation continue du réseau de transports** publics régional auprès des communes, des habitants et des collaborateurs du district. Un préavis sera déposé courant 2022 afin de financer ces mesures.

La volonté est de poursuivre la dynamique mise en place par le programme TP et de maintenir, voire renforcer, l'accompagnement financier et technique des communes pour répondre aux enjeux liés à l'amélioration continue de l'offre des transports publics

Depuis 2011, la Région de Nyon met à disposition de nombreuses ressources humaines pour piloter le programme régional des transports publics et suivre la réalisation des mesures d'aménagement, d'exploitation et de marketing, ainsi qu'appuyer techniquement les communes partenaires. Des mesures identifiées dans le cadre du programme seront encore menées jusqu'en 2027. Le solde du programme TP identifié permet de les cofinancer mais aussi de poursuivre l'accompagnement

opérationnel et de communication. Il est donc nécessaire d'octroyer le montant de CHF 560'000 pour la poursuite de ces prestations à destination des communes partenaires et en faveur des transports publics dans notre district.

Fondée sur ce qui précède, la Commission ad hoc recommande, à l'unanimité, d'accepter le préavis 05-2021 du Comité de direction et de prendre les décisions suivantes :

1. d'accorder le crédit de CHF 560'000 en faveur de l'accompagnement opérationnel du programme transports publics pour la période allant du 1er octobre 2021 au 31 décembre 2027,
2. d'imputer le montant total de CHF 560'000 sur le fonds TP.
3. et invite le Comité de direction à en informer les communes partenaires du Programme TP qui ne sont pas des communes membres de l'association Région de Nyon

Grens, le 20 août 2021

Pour la commission ad hoc

LES MEMBRES DE LA COMMISSION	
Damien Richard, rapporteur	Signature
Longirod	
Corinne Besson	Signature
Grens	
Heidi Herzog	Signature
Tartegnin	
Florence Ursenbacher	Signature
Luins	
Raoul Sanchez	Signature
Eysins	
Jacques Tschudin	Signature
Rolle	
Hervé Mange	Signature
Founex	